

## **Permis rose : il ne sera bientôt plus valide, voici la date limite officielle pour le modifier**

Si vous avez encore un permis de conduire en carton rose, sachez qu'il va falloir le modifier pour qu'il reste valide. Le gouvernement a fixé une date butoir avant laquelle vous devrez obligatoirement le changer pour ne pas être en infraction.

Par **Presse-citron** - Publié le 11 janvier 2026 à 14 h 39 min

Les conducteurs français détenteurs du permis de conduire rose en carton vont devoir se préparer à un changement majeur : ce document qui date de 1922 sera remplacé au fur et à mesure par un permis de conduire au format "carte bancaire", plus moderne et surtout plus sécurisé. Ce dernier est désormais devenu la norme depuis plus de 10 ans mais il n'est pourtant pas encore adopté par les conducteurs de longue date.

### **Un document devenu obsolète**

Le permis de conduire en carton rose a été délivré jusqu'en 2013 mais il est depuis devenu obsolète par rapport aux standards que l'on retrouve dans les autres pays occidentaux (et plus généralement dans le monde). Il est fragile (vous l'avez forcément déchiré, du moins en partie), falsifiable et il n'est plus toujours reconnu à l'international (en particulier si vous voulez louer un véhicule).

De plus, il ne permet pas de consulter facilement le solde de points restant sur internet : il vous faudra réaliser une procédure complexe sur le site **[mespoints.permisdeconduire.gouv.fr](https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr)** pour connaître votre solde en temps réel.

### **Un document plus sécurisé**

À l'inverse, le nouveau permis au format carte bancaire est un document plastifié de la taille d'une carte bancaire. Contrairement au format papier en carton, il est plus résistant et difficile à contrefaire mais il est surtout plus

pratique à transporter : vous pouvez simplement le mettre dans un portefeuille à côté de votre carte bancaire. Il a aussi l'avantage de permettre de voir sur internet le solde de points. A noter qu'il peut aussi être enregistré directement sur un smartphone **via l'application France Identité depuis le début de l'année 2024.**

## Quand va-t-il expirer ?

Si le permis de conduire en carton rose n'a pas de date de péremption officielle, il ne sera plus valide à partir de l'année 2033. **Les détenteurs du permis au format rétro ont jusqu'au 19 janvier 2033 pour effectuer une demande de remplacement par le nouveau format.**

Après cette date, le permis rose ne sera plus valide et les conducteurs risqueront d'abord une amende de 11 euros, qui pourra être ensuite majorée à 38 euros. En cas de non-présentation d'un permis valide (au format carte bancaire), l'amende peut atteindre 135 euros et le véhicule peut être immobilisé.

Il vous reste donc moins de 10 ans pour faire cette démarche qui est simple et permet de se conformer aux normes actuelles – y compris à l'étranger. À noter que le nouveau permis a une validité de 15 ans – contrairement au permis rose qui était illimité. Il faudra donc prendre l'habitude de le refaire pour avoir une photo d'identité toujours à jour.

## Que faire en attendant ?

En ce moment, il n'est pas obligatoire de changer de permis sauf en cas de perte, de vol ou de détérioration. Un permis déchiré sera refusé donc il est conseillé de le remplacer si besoin. La demande de remplacement pour ces situations se fait sur le site de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) moyennant 25 euros.

Sinon, **le nouveau permis est gratuit pour les détenteurs du modèle en carton rose historique.** Le ministère de l'Intérieur a précisé qu'aucune décision concernant un remplacement avant 2033 n'a été prise.